



République Française

Mairie de Coincy

Liberté - Égalité - Fraternité

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Coincy s'est réuni en salle du conseil sous la présidence d'Alain ARNEFAUX, Maire.

Convocation envoyée le 28 octobre 2022.

Présents : Alain ARNEFAUX, Guy BARJAVEL, Christian CHAURIS, Alain DICHY, Annie ESPINET, Magali GUILLEBAULT, Marcelle LEROY, Christiane LOURDEZ, Xavier de MASSARY, Philippe NGUYEN, Lucette PRIOR-AIXA, Christophe VANACKERE

Absents excusés et pouvoirs : Gérald CHARPENTIER à Magali GUILLEBAULT, Constance DEMARQUET à Christiane LOURDEZ, Patricia MALHERME-DICHY à Alain DICHY

Secrétaire de séance : Christophe VANACKERE

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 – Votants : 15

La séance débute à 19h00.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance.
- 2) Adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 24 septembre 2022.
- 3) Délibération pour affouage 2022/2023 – État d'assiette
- 4) Délibération demande de subvention API (Aisne Partenariat Investissement) - Vestiaire du stade communal
- 5) Demande de subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) - Vestiaire du stade communal
- 6) Demande de subvention DETR - Achat de véhicule utilitaire
- 7) Délibération convention de partenariat d'une antenne médicale dans les locaux de la mairie
- 8) Achat de massicot et agrafeuse
- 9) Décision modificative n° 5
- 10) Compétence EPCI Taxe aménagement
- 11) Informations et questions diverses

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Christophe VANACKERE d'être secrétaire de séance
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 24 septembre 2022

Le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Délibération pour affouage 2022/2023 – État d'assiette 2022-52

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre de M. BONTE de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2023 en forêt communale relevant du régime forestier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- 1 - Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après

- 2 - Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après
- 3 - Pour les coupes inscrites, précisez la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation
- 4 - Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Destination	Mode de commercialisation prévisionnel					
									Mode de Vente		Mode de mise à disposition à l'acheteur		Mode de dévolution	
									Appel d'Offre	Gré à gré - contrat	Sur pied	Façonné	Bloc	A la mesure
27	AMEL	30	0.60	Régulée	2023	2023		30						
7	AMEL	50	1.30	Non réglée	-	2023		50						

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

Délivrance pour affouage 2022/2023. Première éclaircie dans plantations hêtre.

Mode de délivrance des bois d'affouages

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil municipal désigne comme garants de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

- Monsieur Alain ARNEFAUX
- Monsieur Christophe VANACKERE
- Monsieur Xavier DE MASSARY

Le Conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Pour information :

- Il reste à couper 2 coupes et demie de la parcelle 6.
- La distribution des parts d'affouage : convocation le 25/11/2022 à 18h.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

4) Délibération demande de subvention API (Aisne Partenariat Investissement) – Vestiaire du stade communal 2022-53

Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre du dispositif API, dans le cadre des projets structurants, pour les travaux suivants :

Nature des travaux	Appellation et n° de la voirie	Longueur	Montant de l'opération TTC	Montant de l'opération HT
Construction d'un vestiaire du stade communal	RD310		786 759,18	655 632,65

Soit une subvention de 30% = 196 689,80 €

S'engage :

- À affecter à ces travaux la somme de 786 759,18 €uros sur le budget communal
- À réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

5) Demande de subvention DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) Vestiaire du stade communal 2022-54

Le Conseil municipal du 22 juillet 2022 a validé les travaux et adopté le projet de construction d'un nouveau vestiaire pour le stade municipal.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, sollicite de l'État une subvention de 60 % au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2023 soit 393 379,59 € (Le montant prévisionnel des travaux se montent à 655 632,65 € HT).

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

6) **Demande de subvention DETR Achat de véhicule utilitaire**

Monsieur le Maire informe qu'actuellement nous possédons un véhicule qui demande beaucoup d'entretien dû à son ancienneté. Le changement de véhicule serait judicieux afin de réduire les dépannages fréquents.

Le Conseil municipal décide de reporter le vote de la délibération afin de demander des devis pour un véhicule électrique.

7) **Délibération convention de partenariat d'une antenne médicale dans les locaux de la mairie**
2022-55

Monsieur le Maire rappelle que la population de Coincy connaît des difficultés d'accès aux soins, le fonctionnement de son unique cabinet médical ne permettant pas d'assurer une permanence et une continuité des soins. Cela est d'autant plus regrettable que la commune bénéficie d'un tissu de professionnels de santé satisfaisant : pharmacie, cabinet d'infirmières, cabinet de kinésithérapie, cabinet d'orthophonie.

Il a, avec ses adjoints, reçu le docteur Goddaert (exerçant à Fère en Tardenois) en vue de mettre en place une antenne de consultation médicale du cabinet du docteur Goddaert.

La commune et le docteur Goddaert décident d'unir leurs moyens afin de mettre en place cette antenne médicale permettant d'assurer l'accès aux soins primaires de la population.

Cette antenne médicale sera organisée au rez-de-chaussée de la Mairie, dans les locaux faisant l'objet d'une mise à disposition prévue dans la convention. L'organisation des rendez-vous sera réalisée par la Mairie.

Cette antenne permettra une activité décentralisée du cabinet du docteur Goddaert et ne constitue pas la création d'un cabinet autonome.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- accepte la signature d'une convention de partenariat pour la mise en place d'une antenne médicale à Coincy
- accepte la prise en charge par la commune, pour le fonctionnement de l'antenne médicale de l'accès internet, de l'entretien courant des pièces mise à disposition, du montant de l'assurance des locaux,
- accepte que le secrétariat de la commune assure l'enregistrement des prises de rendez-vous
- demande à Monsieur le Maire de signer tout document s'y afférant.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

8) **Achat de massicot et agrafeuse**
2022-56

Monsieur le Maire informe que compte-tenu du volume de documents qui sont imprimés et façonnés en mairie pour distribution à la population, un massicot performant serait utile.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'achat en investissement d'un massicot et de matériel bureautique pour un montant de 275,41 €

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

9) **Décision modificative n° 5**
2022-57

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2343-2 ;

Le Conseil municipal décide de modifier le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses

- | | |
|---|----------|
| - 615231 – Entretien et réparation voirie | - 0,08 € |
| - 66111 – Intérêt des emprunts | + 0,08 € |

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses

- | | |
|---|--------------|
| - 2111 – opération 212 - Acquisition de terrain | - 1 676,00 € |
| - 21578 – opération 252 – Aspirateur Dyson V10 absolute | + 500,00 € |
| - 2183 – opération 251 – Massicot et agrafeuse | + 276,00 € |
| - 2188 – opération 246 – Micro, câbles et enceinte | + 900,00 € |

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

10) Compétence EPCI Taxe aménagement **2022-58**

- Compte tenu que les textes sur le reversement de la taxe d'aménagement à un EPCI sont flous, notamment sur le montant de celles-ci, les communes n'appliquant pas les mêmes taux,
- Compte tenu que la CARCT ne peut pas se positionner actuellement sur la répartition au prorata des dépenses constatées pour les communes membres de l'EPCI,
- Compte tenu que certains travaux ne sont plus réalisés en régie dû aux transferts de compétences à l'EPCI depuis la loi Notre,
- Compte tenu que les transferts de compétences vers l'EPCI depuis la loi Notre n'ont pas permis des économies d'échelles pour notre commune,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité contre le reversement partiel et ou total de la taxe d'aménagement perçue par notre commune pour l'année 2022 et 2023.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

11) Informations et questions diverses

- 1 Le Maire informe les membres du conseil qu'il a accepté, après en avoir consulté les adjoints, que l'APEI des 2 Vallées sud de l'Aisne avec le DASMO (Dispositif expérimental d'Accompagnement et de Soins en Milieu Ordinaire) puisse occuper la salle Gautier un lundi après-midi par mois. Le DASMO s'inscrit dans la démarche de la « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT). Il réunit leurs bénéficiaires, personnes en situation de handicap, lors de repas partagés dans le cadre de repas thérapeutiques, d'activités diverses afin de maintenir le lien social et d'enrichir leur quotidien, d'égayer leur journée. Une convention d'occupation de la salle sera établie à titre gratuit.
- 2 La commission communication pour la préparation du prochain bulletin « COINCY informations », se réunira le vendredi 11 novembre à 14h30.
- 3 Ages et Vie, démarrage des travaux (terrassement) le 14 novembre 2022 pour 13 à 14 mois de travaux. Ouverture « Portes ouvertes » prévue en mars 2024.
- 4 Ateliers informatiques, les dates de programmation restent à confirmer, la salle Gautier a été équipée en réseau Wifi.
- 5 11 novembre, rassemblement devant la Mairie 11h15, dépôt de gerbes, avec la participation des anciens combattants, des sapeurs-pompiers, de la fanfare la Fraternelle, des enseignants et des enfants de l'école Jean Moulin.

- 6 Festivités de fin d'année 2022 et premier semestre 2023 :
- ✓ Marché de Noël le 11 décembre en même temps que le marché campagnard.
 - ✓ L'association du marché de Coincy organisera une animation le jour du marché campagnard en fin d'année 2022 et plusieurs sont déjà en perspective sur l'année 2023.
 - ✓ La Mairie est en lien avec l'Association des Professionnels de Coincy (APC) pour les décorations de Noël dans la commune.
 - ✓ La commission festivités travaille sur la Fête de la musique et l'organisation des 13 et 14 juillet 2023. Prochaine réunion de la commission le 18 novembre 2022 à 19h00.
 - ✓ La Mairie s'est inscrite pour l'organisation du Festival en Musique de l'Omois (FMO) en juillet 2023, en lien avec l'association du FJ Coincy.
 - ✓ L'APC (Association des Professionnels de Coincy), pour la fin de l'année organise un défilé en musique le jeudi 15 décembre, un concours de la plus belle maison décorée pour Noël (remise du prix le 21 décembre). En 2023, l'APC organisera une Fête de la moisson le 20 août, un loto le 11 février et la brocante le 16 avril.
 - ✓ Le spectacle de Gym passion aura lieu les 27 et 28 mai 2023.
 - ✓ Expression02 travaille pour 2023 sur une exposition photos les 14 et 15 janvier, une soirée spectacle le vendredi 14 avril, et une journée un peu particulière le dimanche 11 juin, dont le thème est encore un secret.
- 7 Des prises seront installées sur les candélabres du réseau d'éclairage public afin de faciliter l'électrification des illuminations.

Fin de séance à 21h45

Le Maire
Alain Arnefaux

Le Secrétaire
Christophe VANACKERE